

*Questions orales*

Je déduis des observations de la députée que l'augmentation dont il est question dans certaines provinces pour le personnel des garderies—Statistique Canada disait récemment que la moyenne salariale est de 8 900 \$ par année par travailleur—est une chose sur laquelle elle n'est pas d'accord. Ce sont les augmentations de ce genre qui vont bien évidemment faciliter l'atteinte de l'objectif de 200 000 places ainsi que le relèvement de la qualité et des traitements qui sont également nécessaires, ce qui ne serait pas possible dans le cadre du projet qu'elle avait lancé.

## LES NORMES APPLICABLES AUX SERVICES DE GARDERIES

**Mme Lucie Pépin (Outremont):** Monsieur le Président, est-ce que le gouvernement du Canada va faire en sorte que toutes les provinces satisfassent à des objectifs et à des normes raisonnables, afin que toutes les familles du Canada aient accès à des services de garderie comparables et équitables?

● (1430)

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, dans le préambule à sa première question la députée a dit qu'il fallait 1,4 million de places de garderie. Ce n'est pas exact. Elle persiste à répéter ce chiffre, mais elle sait que le comité ne l'a pas confirmé.

Je dirai à la députée et à tous les Canadiens que le gouvernement fédéral s'est engagé en 1984 à être le chef de file en matière de garderies. Il s'agit d'un programme de 6,4 milliards de dollars sur sept ans, d'une augmentation de 200 000 places, et de la possibilité d'améliorer la qualité des soins et les traitements du personnel, ainsi que d'aider les autochtones. Je suis heureux que nous ayons fait preuve de leadership. Il est regrettable que l'opposition ne veuille pas nous en reconnaître le mérite.

\* \* \*

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

## L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE PROJET DE LOI SUR L'EAU

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui, je constate, affiche sa bonne humeur habituelle à son retour d'Australie.

Hier, le premier ministre suppléant a dit en termes non équivoques qu'une loi est nécessaire pour empêcher le détournement de larges volumes d'eau vers les États-Unis. Le vice-premier ministre confirmerait-il que son gouvernement a l'intention de présenter ce projet de loi dans les plus brefs délais?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, j'ai répondu à une question tout à l'heure en disant que le gouvernement avait mis au point une politique sur l'eau qu'il a dévoilée en novembre. Bien sûr, la loi et les règlements pour donner suite à cette politique constituent la prochaine étape. On me dit que le projet de loi est presque prêt. Comme nous l'avons toujours fait

dans le cas de divers dossiers—le transport, les garderies, la radiodiffusion, les films et les vidéocassettes ou la réforme fiscale—nous avons annoncé une politique, puis nous avons présenté des projets de loi. C'est ce que nous allons faire dans ce cas-ci.

## LES TERMES DE L'ACCORD COMMERCIAL

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, aux termes de l'article 8 du projet de loi sur l'accord commercial, cette mesure législative va primer toute loi du Parlement du Canada.

**Mlle MacDonald:** Vous savez que ce n'est pas vrai.

**M. Langdon:** Comment le vice-premier ministre entend-il contourner cette difficulté et s'assurer que nos eaux douces sont pleinement protégées pour les futures générations de Canadiens?

**M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, dommage que le député n'ait pas assisté à la période des questions hier, car le député de Davenport a posé la même question et je vais donner la même réponse.

Premièrement, l'entrée en matière de la question du député était erronée. L'article 8 de l'accord commercial ne s'applique pas à toutes les lois canadiennes, mais seulement à celles qui ont trait au libre-échange. Vu que l'accord de libre-échange ne s'applique pas aux exportations massives d'eau, l'article 8 n'est pas pertinent. Donc le député a tout à fait tort.

## LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, si l'eau n'est pas visée par l'accord commercial, le vice-premier ministre peut-il me dire pourquoi le Bureau des négociations commerciales a entamé des pourparlers avec le ministère de l'Environnement au sujet des moyens d'empêcher, malgré l'accord, l'exportation de notre eau aux États-Unis? C'est ce qu'un témoin a révélé hier soir en comité.

Pourquoi le gouvernement n'admet-il pas franchement que, comme l'accord commercial englobe l'eau, il doit renfermer une disposition qui nous dispense expressément de l'exporter?

**M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, comme à son habitude, le député rapporte des témoignages entendus en comité, ce qui fait son affaire. Ayant, contrairement au député, assisté aux séances du comité du début à la fin, j'ai entendu exactement ce qu'on y a dit.

Le député sait fort bien que la version qu'il en donne à la Chambre ne correspond pas à la réalité. En fait, il n'y a pas eu de pourparlers officiels entre le Bureau des négociations commerciales et le ministère de l'Environnement. Il y a eu des discussions aux échelons inférieurs du ministère, mais elles n'ont jamais abouti à la table de négociation. Tant M. Clayton Yeutter que, de notre côté, M. Ritchie ont déclaré que les exportations d'eau échappent à l'accord. Pourquoi le député ne veut-il pas le croire, quand les deux négociateurs l'affirment?